

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 12/12/2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 décembre, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 05/12/2024.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Amélie GOUTH
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Michel LHOUTELLIER
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN

Étaient excusés et représentés :

Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Laurence CLÉMENCEAU
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET
Isabelle CIVEL ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER

Secrétaire de séance : Pierre NOBLET

LA HAYE FOUASSIÈRE

DÉCISION n° 2024-12-22

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2024

AFFAIRES GÉNÉRALES

Information sur les décisions du maire prises au titre de la délégation du Conseil municipal

Vincent MAGRÉ expose :

L'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales prévoit que le maire doit rendre compte, lors des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions qu'il prend dans le cadre de la délégation accordée par ce dernier par la délibération 2020-06-07.

Par conséquent, vous trouverez ci-dessous la liste des décisions prises dans le cadre de la délégation :

Au titre du point 3° - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres :

- La prestation de nettoyage des locaux à la Maison de l'Enfance de La Haye-Fouassière est attribuée à DECA PROPRETÉ PAYS DE LA LOIRE pour 12 mois à compter du 2 décembre 2024 jusqu'au 1^{er} décembre 2025.

Ce marché est reconductible 3 fois maximum, soit jusqu'au 1^{er} décembre 2028.

Le montant du marché annuel pour l'offre de base est de 35 093,14 € HT, soit 42 111,76 € TTC.

Au titre du point 7° - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :

- 07/10/2024 : Achat de concession - emplacement H-1-12 pour une durée 15 ans
- 11/10/2024 : Achat de concession - emplacement J-7-2 pour une durée de 30 ans
- 15/10/2024 : Achat de concession - emplacement K-5-14 pour 30 ans (titre provisoire)
- 12/11/2024 : Achat de concession - caverne 28 pour 15 ans (titre provisoire)
- 13/11/2024 : Renouvellement de concession - emplacement J-8-2 pour une durée de 15 ans

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

PREND ACTE de cette information.

La Haye-Fouassière, le 12/12/2024

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Pierre NOBLET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierre Noblet', written over a horizontal line.